



Département du Jura

230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD

Arrondissement de SAINT-CLAUDE

03.84.42.32.46 mairie@maisod.fr

Infos & Actus : www.maisod.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 DÉCEMBRE 2025

Etaient présents : M. Michel BLASER, Maire, Mme Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2^{ème} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, Mme Julie REVY, Mme Delphine BARTHET, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, conseillers municipaux.

Absent(s) Excusé(s) : Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

Pouvoir(s) reçu(s) : Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET, M. Julien BUFFAUT à M. Michel BLASER

Secrétaire de séance : Mme Céline GROS

Début de la séance : 20 H 45

Approbation du dernier compte-rendu :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 24 Septembre 2025.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mot du Maire aux élus

Lecture de l'ordre du Jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Municipal :

FINANCES

1. MOLOK : Devis enrobés
2. ÉCOLES : Loyer pour atelier céramique
3. A.C..C.A : Demande de subvention

AUTRE

4. SOGEDO : Approbation du RPQS 2024
5. SIE de la Mercantine : Approbation des statuts

QUESTION(S) DIVERSE(S)

ORDRE DU JOUR

1_ FINANCES : MOLOKS - APPROBATION DE DEVIS RÉFECTIION ENROBÉS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un devis a été reçu et étudié en mairie. Ce devis, établi par la société EUROVIA, concerne la création d'une zone en enrobé au niveau des conteneurs enterrés (moloks).

Il précise que ces travaux bénéficieront d'une participation financière de Terre d'Émeraude Communauté, à hauteur d'environ 300 €, correspondant au coût d'un revêtement bicouche.

Toutefois, pour des raisons de résistance et de facilité d'entretien, la commune de MAISOD a préféré demander un devis pour un revêtement en enrobé, plus adapté.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du devis n° SCN01122025A, dont le montant s'élève à 6 911,20 € H.T, soit 8 293,44 € TTC.

À l'issue des échanges, le Conseil souhaite consulter d'autres entreprises et recueillir des devis supplémentaires avant de rendre sa décision.

2_ FINANCES : ANCIENNE ÉCOLE – LOYER DE LOCATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande formulée par M. Nicolas DAVID, qui souhaite louer l'ancienne école afin d'y installer son atelier de céramique. Lors de la séance du 18 novembre 2025, le conseil avait envisagé de fixer le montant du loyer mensuel dans une fourchette comprise entre 400 € et 500 €.

Monsieur le Maire donne lecture du courriel adressé le 28 novembre 2025 par M. DAVID, dans lequel celui-ci soumet une proposition de loyer. Ce message comporte également plusieurs exemples de loyers pratiqués dans d'autres collectivités pour des locaux de nature et de surface comparables.

Après discussion, le conseil municipal décide de suspendre sa décision dans l'attente de nouveaux éléments concernant ce bâtiment.

3_ A.C.C.A de MAISOD : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la demande de subvention de l'A.C.C.A de MAISOD afin de soutenir les projets menés par l'association

Le Conseil Municipal reconnaît la pertinence de la demande et DÉCIDE d'attribuer à l'A.C.C.A de MAISOD, dans le respect des contraintes budgétaires et des priorités communales une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour l'année 2025.

4_ SOGEDO : APPROBATION DU RPQS 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-3, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024, transmis par la SOGEDO.

Ce rapport, établi dans les délais réglementaires, vise à :

- Informer les usagers sur le fonctionnement, la performance et le coût des services d'eau potable et d'assainissement.
- Assurer la transparence de la gestion des services publics.
- Permettre la saisie et la publication des indicateurs de performance sur le portail national SISPEA (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS 2024 de la SOGEDO comprend :

- Les indicateurs techniques et financiers relatifs à la distribution d'eau potable.
- Les données sur l'assainissement collectif et non collectif.
- Les éléments de performance, de conformité et de gestion des boues.
- Le prix total de l'eau et ses composantes.

Le Conseil Municipal, VALIDE le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 pour l'exercice 2024.

5_ SIE DE LA MERCANTINE : APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du SIE de la Mercantine n°SIE_2025_0020 en séance du 08 décembre 2025 concernant l'approbation des statuts du syndicat des eaux suite au transfert de la compétence assainissement à la Commune de Charchilla au 1^{er} janvier 2026 et précise que les communes membres doivent se prononcer sur la validation de cette modification et donne lecture du document.

Après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal APPROUVE l'approbation des statuts du SIE de la Mercantine.

